Vol. 2, No 8 MONTREAL JUIN 1926

CANADA
PORT PAYÉ
POSTAGE PAID
1 c.
NO 3705
MONTRÉAL

Boucher, M.-A.
114 Hermine, Québec.

La Vie Syndicale

Organe des Syndicats Catholiques et Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales et économiques; renseigne les membres et nos amis sur les activités des syndicats catholiques; fait oeuvre d'éducation et de propagande syndicale.

Sommaire:

Page

Nos visiteurs 1

Le Bolchevisme dans la province de Québec, 5

A travers la vie syndicale 6

La nouvelle loi des accidents du travail, 13

10

Publiée par

L'Oeuvre de Publicité Syndicale

655, DE MONTIGNY EST, MONTREAL

Etes-vous actionnaire et déposant de la Caisse Populaire des Syndicats Catholiques : : : :

SI OUI ! continuez d'y déposer le fruit de vos épargnes.

SI NON ! soyez un syndiqué sincère et un homme économe. Ouvrez un compte, à votre première visite à l'édifice.

?

IL VOUS RAPPORTERA

3½% *à l'épargne.* 6% *au capital social.*

LA CAISSE POPULAIRE DES SYNDICATS

655, rue Demontigny Est, MONTREAL

La Banque Provinciale

DU CANADA

Siège social :

7 ET 9, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Capital autorisé	**$ 5,000,000.00**
Capital payé et Réserve	**$ 4,500,000.00**
Actif total (au 30 nov. 1925),	$45,219,000.00

Cette banque est la seule au Canada dont les argents confiés à son département d'Epargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

La Vie Syndicale

NOS VISITEURS

S. G. Mgr André Du Bois de la Villerabel, Archevêque de Rouen.

Le Syndicat catholique des plombiers a eu l'heureuse fortune de recevoir S. G. Mgr Du Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen, à l'occasion de la bénédiction des drapeaux des syndicats des plombiers et des journaliers. La cérémonie a eu lieu, le 26 juin dernier, à la salle No 1, Immeuble des syndicats catholiques. Sa Grandeur a béni elle-même les drapeaux; M. l'abbé A. Boileau, notre aumônier-général, assistait le distingué visiteur. On remarquait sur l'estrade M. R. Lajoie, président du Syndicat des plombiers et M. Dieumegarde, agent d'affaires. Un bon nombre d'officiers des syndicats et de délégués au Conseil Central avaient répondu à l'aimable invitation du Syndicat des plombiers. Il faut toutefois noter, à notre grand regret, que les membres de ce dernier n'ont pas répondu en assez grand nombre à la pressante convocation du comité d'organisation. Les absents ont manqué une cérémonie touchante, de nature à leur faire aimer davantage leur Syndicat et ils se sont privés du plaisir d'entendre l'éloquent arche-

— Téléphone : —
HARBOUR 5457

VIAU & VENNE

ARCHITECTES

99, rue Saint-Jacques, - - Montréal

vêque de Rouen, qui est un grand ami de la classe ouvrière. Puisse ce léger reproche persuader les syndiqués de ne jamais manquer, sans motif très grave, d'assister aux fêtes qui leur sont destinées.

S. G. Mgr de la Villerabel nous a dit quelques mots du Congrès Eucharistique de Chicago, qui venait de se terminer la veille. Ce fut un triomphe grandiose pour Jésus-Hostie. Les cérémonies qui se sont déroulées ont laissé dans l'âme des heureux assistants un souvenir impérissable. La population, bien qu'en majorité non-catholique, a été très digne et fort courtoise. Monseigneur nous décrit ensuite quelques-unes des cérémonies les plus impressionnantes.

Le distingué primat de Normandie félicite ensuite le Syndicat de s'être procuré un drapeau. Un groupe d'hommes, une association n'est vraiment bien assise que lorsqu'elle a son propre drapeau. Il faut aux hommes quelque chose d'extérieur et de matériel pour signifier les sentiments et les idées qui les unissent. Le drapeau saura susciter plus d'attachement au Syndicat, plus de fierté et plus de dévouement.

Sa Grandeur nous parle alors du mouvement ouvrier catholique de sa ville de Rouen. Il note l'organisation des unions professionnelles. Ces unions ne sont pas des syndicats; elles sont plutôt des confréries et des groupements d'ordre moral. Le temps n'est pas encore venu où l'on puisse songer à fonder des Syndicats. Ceux-ci sont socialistes ou communistes. Il s'agit pour l'heure de créer un contre-poison aux doctrines perverses qui se prêchent dans les syndicats socialistes et on n'a rien trouvé de plus efficace que les unions professionnelles. L'Union professionnelle des cheminots catholiques est très prospère et son influence, considérable. L'orateur note alors quelques troubles ouvriers dont son diocèse a été le théâtre. Il mentionne la grève des ouvriers du port du Hâvre, au cours de laquelle trois grévistes ont perdu la vie. Cette grève n'a pas été heureuse pour les ouvriers, car ils l'ont perdue. La raison de la faillite de cette grève réside dans le fait que des meneurs étrangers la conduisaient; on a noté, à un moment la

2649-51 ADAM, COIN ORLEANS
Tél. CLairval 0461

RES. 1508 JEANNE-D'ARC
Tél. CLairval 1809

Michel Chouinard
ENTREPRENEUR
FERBLANTIER COUVREUR
CORNICHES DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE

Maisonneuve, Montréal.

présence de trois cents ouvriers communistes étrangers qui s'efforçaient de fomenter des troubles. La grève, eût-elle été dirigée par des ouvriers du Hâvre, aurait été moins désastreuse. Quelque temps avant son départ de Rouen les employés de banque ont fait grève, à cause de l'infériorité du reste réelle de leurs salaires. Les syndiqués catholiques, bien qu'en minorité, en cette occasion, ont été écoutés et leur influence sur leurs confrères s'est grandement accrue.

Sa Grandeur fait observer que les patrons en général ne voient pas d'un bon oeil les syndicats catholiques de son pays; c'est parce qu'ils savent que ces organisations sont sérieuses et que leurs chefs sont incorruptibles. Il n'en est pas de même des organisations communistes ou socialistes. Celles-ci déclarent des grèves; elles se règlent comme par enchantement, sans qu'il soit fait justice aux réclamations ouvrières. Qu'y a-t-il eu ? Il semble que les chefs ne sont pas toujours incorruptibles.

Il faut se méfier des directions étrangères occultes. On ne peut raisonnablement donner confiance à une direction internationale à pouvoir quasi absolu. Monseigneur félicite nos syndicats d'être nationaux. Il est urgent pour le bien des ouvriers d'un pays, que

Tel. YORK 0928.

J. P. DUPUIS
LIMITEE

Marchands et Manufacturiers
de Bois de Construction,
Panneaux Lamatco,
Gros et Détail.

592, Church Avenue
Verdun
MONTREAL

EMILE NAP. BOILEAU, Sec.-Trés.
ULRIC BOILEAU, Prés.-Gérant.

Bureau :
Tél. Belair 3503 - 3502

Ulric Boileau, Ltee

ENTREPRENEURS
— GENERAUX —

Spécialité :
Edifices Religieux.

521 rue Garnier
MONTREAL

ceux-ci conduisent eux-mêmes leurs affaires. Il y a internationalisme et internationalisme. On peut être favorable à un internationalisme lâche, qui facilite l'échange des idées, la comparaison des méthodes d'action, mais on ne peut vouloir d'un internationalisme absolutiste qui gâche les intérêts des travailleurs et qui fait souvent l'affaire des capitalistes influents, désireux souvent de faire naître des crises économiques dans un pays concurrent.

Monseigneur de la Villerabel donne alors quelques conseils pratiques à nos syndiqués. Un syndiqué catholique doit exclure de son esprit et de son coeur le faux principe de la lutte des classes. Il doit revendiquer fermement son droit, mais il doit agir, en ce faisant, dans le domaine de la légalité.

La haine et le désordre ne produisent que la misère et la déception. La Russie soviétique est un exemple frappant des maux qu'elles peuvent causer. Le désordre paralyse la production de la richesse. A quoi sert de vouloir se partager ce qui n'existe pas ou ce qui a été détruit ? Il n'y a que l'ordre et la paix dans la justice et la charité qui puissent amener la prospérité dans le monde.

Monseigneur de la Villerabel a reçu une enthousiaste ovation de la part des syndiqués.

M. R. Lajoie avait souhaité la bienvenue au distingué visiteur. MM. Dieumegarde, C. Bernier, G. Tremblay ont porté la parole. M. l'abbé A. Boileau a remercié les orateurs.

Après la série des discours, les syndiqués sont montés à la salle supérieure, où le comité leur a servi des rafraîchissements. Un joli programme de musique et de chants avait été préparé pour égayer les invités.

Procurez-vous vos meubles et fournitures de maison,
à des prix spéciaux durant Avril et Mai
— CHEZ —

J. A. Gagnon

MAGASIN A RAYONS

Billets de tramways remis à tout acheteur.

4057-67 Wellington, Verdun. 275 Ave de l'Eglise.

LE BOLCHEVISME DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Par l'abbé A. Perrier.

(Suite et fin.)

Quant à ceux qui par mission et par état doivent enseigner et pratiquer la morale catholique sociale, — sociale aussi bien qu'individuelle, — la direction est nette. Ils n'ont qu'à relire le code de Droit canonique, canon 1524 avec les sources d'où il a été tiré, pour voir toute l'étendue de leur influence et partant de leur responsabilité sur ce point. C'est cette loi que NN. SS. de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières ont rappelée dans des décisions récentes. Le jour où elle sera pratiquée sans réserve, verra le succès de nos organisations ouvrières, et la disparition du nuage bolchéviste qui monte à l'horizon de notre Province et du pays tout entier. Nos devoirs de patriotisme et de religion nous obligent à coopérer tous ensemble à ce résultat.

Rés. Tél. Clair. 2092-J.

Membre de l'A. A. P. Q.

E. A. Doucet, B.A.A.

ARCHITECTE

195, Ste-Catherine Est

CHAMBRE 15

Tél. Lancaster 6394.

MONTREAL

TAIT-FAVREAU-Ltée

L. FAVREAU

VUE

197 Rue SAINTE-CATHERINE E.

Faites Examiner vos Yeux

par nos spécialistes

EXAMEN GRATUIT

Consultations tous les jours, de 9h. a.m. à 7 h. p.m.

Verres et lunettes de tous genres.

Prix modérés.

197 STE-CATHERINE EST, - Tél. Lan. 6703.

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

LE NOUVEAU 1er VICE-PRESIDENT DE LA C. T. C. C.

La "Vie Syndicale" est heureuse de présenter ses félicitations les plus cordiales à M. Osias Filion, président de la Fédération catholique du bâtiment, président du Syndicat des menuisiers, qui vient d'être nommé par le Bureau confédéral premier vice-président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, en remplacement de M. A. Morin, de Hull, démissionnaire. M. Filion est un syndiqué très digne et qui possède la confiance et l'admiration de tout le mouvement ouvrier catholique. Nul doute qu'il remplira la fonction importante qu'on lui a donnée avec tout le dévouement et le tact qu'on lui sait. Il y a lieu d'espérer que le prochain Congrès de la Confédération ratifiera le choix du Bureau confédéral en réélisant M. Filion, premier vice-président.

SYNDICAT DES MENUISIERS.

Le Syndicat catholique des menuisiers connaît actuellement une période de prospérité sans pareille. Les initiations de nouveaux membres sont nombreuses. Au cours du mois de juin seulement, le Syndicat a recueilli une cinquantaine de nouvelles adhésions.

Cette prospérité est largement due à l'activité de l'industrie de la construction. On note avec plaisir un encouragement appréciable de la part des entrepreneurs ; ceux-ci ont donné au Syndicat plusieurs chantiers de grande importance. Grâce à l'atelier fermé sur ces chantiers, l'enrôlement se fait considérable. M. J. B. Délisle se dévoue toujours sans compter pour le Syndicat dont il a charge.

Le Syndicat a tenu récemment sa séance d'élection des officiers. Voici la liste des élus : Président, O. Filion; vice-président, E. Charlebois; secrétaire-financier, F. X. Guérard; secrétaire-archiviste, E. Maillé; trésorier, J. E. Lauzé; sentinelle, C. Léveillé.

NOUVEAUX DRAPEAUX.

Nous sommes heureux de noter que le Syndicat des journaliers et le Syndicat des plombiers ont maintenant leur drapeau. Dans un autre article, nous donnons un compte-rendu de la bénédiction

solennelle de ces étendards par Monseigneur André Du Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen et primat de Normandie.

Le Syndicat des cordonniers possède sa bannière; le Conseil Central des syndicats a aussi la sienne. Le Conseil Central de Lachine, depuis deux ans déjà, a son drapeau. L'on voit que l'un après l'autre, nos différents groupements se munissent d'un drapeau ou d'une bannière. Celà est heureux et il est à souhaiter que tous les syndicats entrent dans le mouvement. Le drapeau est le signe du ralliement; il représente matériellement l'organisation et celle-ci ne peut que tirer grand bien de voir ses membres réûnis autour d'un étendard commun.

Au reste, les syndicats munis de drapeaux pourront toujours prendre part avec plus de decorum et de déploiement aux grandes manifestations publiques. Ainsi, lors de la célébration de la Fête religieuse du travail à l'Oratoire St-Joseph, en septembre prochain, le comité de la Fête du travail espère que tous les syndicats ou au moins tous les groupes d'industrie pourront prendre part à la parade religieuse en suivant leur bannière. Qu'on ne manque aucune occasion favorable de manifester publiquement. Toujours de l'avant . . . voilà le mot d'ordre qui convient.

SYNDICAT DU TRAMWAY.

Le Syndicat catholique du tramway s'est grandement ressaisi depuis quelque temps; ses progrès sont notables et nous devons des félicitations chaleureuses à tous les artisans de cette poussée de prospérité syndicale.

Le 10 juin dernier, le Syndicat a donné une fête sociale à laquelle les chroniques ouvrières de nos quotidiens ont déjà fait écho, fête qui a remporté un très vif succès et qui a indirectement contribué à l'enrôlement d'une vingtaine de membres nouveaux. M. A. Gauthier a présidé cette fête de famille, à laquelle une centaine de personne assistaient. Parmi les invités, mentionnons MM. les abbés A. Boileau, aumônier-général, E. Bertrand, aumônier du Syndicat du tramway, O. Filion, 1er vice-président de la C. T. C. C., A. Charpentier, J. B. Délisle, M. Dieumegarde, G. Tremblay et plusieurs autres. Un joli programme de musique, de chants, de déclamations, de tours de passe-passe, ont égayé la réunion. Le comité a servi un délicieux goûter à l'assistance.

M. G. Renaud est l'actif agent d'affaires du Syndicat du tramway. Nous sommes heureux de féliciter M. l'abbé E. Bertrand des succès qu'il obtient dans la réorganisation de ce Syndicat. Nous

irons même jusqu'à blesser sa modestie en déclarant que n'eût été de son initiative et de son dévouement à trouver, par voie d'un tirage interparoissial, les finances nécessaires à l'organisation, il aurait été pratiquement impossible d'avoir les services d'un agent d'affaires. M. l'abbé Bertrand a fait plus. Il est actuellement à publier un guide paroissial avec supplément d'annonces, résultat de ses recherches et de son labeur personnelle, et la majeure partie des revenus de cette publication iront à la caisse d'organisation du Syndicat. Voilà un geste généreux qui mérite d'être souligné et fortement applaudi.

LA ST-JEAN-BAPTISTE.

Les syndicats catholiques nationaux ont pris part encore cette année à la grande parade nationale de la St-Jean-Baptiste; ils ont pris rang avec la section Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement qui tenait grandement à les avoir dans son propre défilé. Nous louerons le Syndicat des cordonniers à qui revient la palme comme le corps le mieux représenté dans la parade. Près de deux cents cordonniers étaient au poste, bannière en tête.

Le Syndicat des plombiers et le Syndicat des journaliers ont paradé également avec leurs drapeaux; c'était la première sortie publique de ces oriflammes. Le Conseil avait aussi sa bannière. Un grand nombre de syndicats étaient représentés par leurs officiers.

Le Conseil Central, par son président, M. C. Bernier, a déposé une couronne de fleurs au pied du monument des Patriotes en hommage à David Gagnon, menuisier patriote et déporté.

Nous émettons le voeu qu'à la prochaine parade de la St-Jean-Baptiste, tous les syndicats soient plus largement représentés et que tous aient également une bannière ou un drapeau que pourront suivre les membres de chaque corps de métier.

Il convient que dans le défilé nationale du 24 juin, les syndicats catholiques nationaux fassent plus que belle figure. Les syndicats

représentent à cette occasion la classe ouvrière canadienne-française et ils doivent le faire avec force et dignité.

CHEZ LES EMPLOYES DE MAGASIN.

Les syndiqués du magasin jouiront, cette année, d'un congé substantiel, à savoir les samedis soirs, durant juillet et août. Les grands magasin Dupuis Frères et Letendre Ltée ont bien voulu accéder à la requête de leurs employés syndiqués. Ces magasins fermeront à 6 h. p.m. tous les jours de la semaine. Les employés de magasin sont redevables de ce congé aux officiers des syndicats catholiques du magasin.

Nous admirons également la générosité des maisons J. P. Morgan Co Ltd et T. Eaton qui donnent congé à leur personnel, tout le samedi, durant juillet et août. A prime abord, on est étonné du fait que nos grands magasins de l'est n'usent pas de la même libéralité à l'égard de leurs employés. Voilà : il faut tenir compte que la clientèle de l'ouest se recrute particulièrement chez la gent aisée, qui passe la fin de semaine en campagne. Au contraire, la clientèle de l'est est plutôt ouvrière. Le travailleur manuel n'a souvent que son samedi après-midi pour faire ses emplettes. Il convient donc, dans l'intérêt du commerce canadien-français comme dans l'intérêt des ouvriers, que les grands magasins de l'est restent ouverts le samedi après-midi.

Il faut donc reconnaître le légitime effort des grands magasins à rayons de l'est et les en féliciter.

PIQUE-NIQUE DES CORDONNIERS.

C'est dimanche, le 11 juillet prochain, au Terrain du Bien-Etre de la Jeunesse, Bout-de-l'Ile, qu'aura lieu le deuxième grand pique-nique annuel du Syndicat catholique des cordonniers. Le comité d'organisation, sous la direction de M. G. Laurier, agent d'affaires, a déjà accompli un grand travail de préparation. La

Toutes les clauses de nos polices renferment

Une garantie définie

ASSUREZ - VOUS DANS

LA SECURITE DU CANADA

CIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

NE MANQUEZ PAS DE NOUS CONSULTER

Mesdames :

Nous assurons vos bébés sur un plan tout nouveau avec

BONUS GARANTI

Téléphonez-nous aujourd'hui, Uptown 4701 — demain il sera peut-être trop tard.

sollicitation des cadeaux qui seront remis aux vainqueurs des courses est très avancée. Le programme des amusements est de tout premier ordre.

Il y a lieu d'espérer que non seulement le cordonniers syndiqués et leurs familles seront présents, mais que tous les membres des autres syndicats catholiques, dans un geste de solidarité fraternelle, envahissent le Terrain du Bien-Etre, dimanche prochain.

NOUVELLE MARQUE SYNDICALE.

Le Syndicat du vêtement possède maintenant sa marque syndicale, qui sera apposée sur demande, à l'intérieur des complets qui seront fabriqués par les syndiqués de la maison Semi-Ready Co. Ltd. Cette marque syndicale est formée d'un losange, traversé par une paire de ciseaux entr'ouverts; au sommet des quatre angles internes, on voit les lettres S. C. N. V., abréviation pour Syndicat catholique national du vêtement.

Les syndiqués catholiques devront donc à l'avenir porter un habit de marque syndicale. Il ne leur en coûtera pas plus cher, loin de là. On sait en effet que la maison Semi-Ready alloue à la

Ouvriers nationaux catholiques, vous êtes les maîtres de votre avenir.

EXIGEZ
TOUJOURS LA MARQUE
CONTANT
quand vous demandez un
JAMBON
Vous défendez ainsi une de nos forteresse économiques.

La Compagnie
S. L. Contant Limitée
MONTREAL

Si vous désirez acheter, vendre ou échanger une propriété, consultez

C. Allard
Courtier d'Immeubles et d'Assurances Générales de Verdun.

Bureau :
3645, rue Wellington
Tél. York 1512.

Coopérative syndicale catholique du vêtement une réduction de 30% sur les habits déjà confectionnés et de 20% sur les habits faits sur mesure personnelle. Pour tous détails et renseignements, on peut s'adresser à M. G. Tremblay, secrétaire-général.

CONGRES DES FACTEURS.

Le Syndicat des facteurs, affilié au Conseil Central des syndicats catholiques, a tenu les 17, 18, 19 juin un congrès provincial auquel plusieurs délégués des villes les plus importantes de notre province, ont assisté. La soirée d'ouverture a obtenu un beau succès. La salle principale des syndicats catholiques était remplie de congressistes et de facteurs syndiqués. Parmi les orateurs, notons M. Victor Gaudet, maître de poste de Montréal, M. E. Cromp, président du Syndicat des facteurs, M. Mousseau-Drapeau, président de l'Association des employés des postes, M. P. Ménard, ex-président de la D. P. A., M. l'abbé A. Boileau, aumônier-général des syndicats catholiques.

Les congressistes ont discuté la question des salaires, de la formation d'une fédération des facteurs de l'est, etc . . . Le congrès s'est terminé par un banquet chez Perrino.

FEDERATION DU TEXTILE.

Les syndicats catholiques du textiles ont accepté le principe de la formation d'une Fédération professionnelle des ouvriers du textile du Canada. Les syndicats No 1, No 2 et No 3 ont donné leur adhésion au projet et ont élu les membres qui devront former le premier bureau fédéral.

Les représentants du Syndicat No 1 (ajusteurs de métier et slashermen) sont MM. J. A. Blais, L. Lavigne; les représentants du Syndicat No 2 sont Mlle A. Chagnon, Mme E. Matteau, M. André

Tannerie 1704 rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES, TANNEURS ET CORROYEURS

Bureau et fabrique :

45 A 49 SQUARE VICTORIA, - MONTREAL

Côté; ceux du Syndicat No 3 sont : Mlle Y. Dufresne, M. H. Foucault. La première réunion du Bureau fédéral aura lieu prochainement. La Fédération groupe déjà près de 300 membres.

La campagne d'organisation dans l'industrie textile se poursuit toujours activement. Notons la grande soirée du 17 juillet, qui aura lieu à l'Edifice des syndicats catholiques et au cours de laquelle on procèdera au tirage d'une frileuse de laine de grande valeur.

AU SYNDICAT DES RELIEURS.

Le très jeune et très actif Syndicat catholique des relieurs a procédé à l'élection de ses officiers. En voici ls résultats : Président, J. R. Ouellette; 1er vice-président, Y. DeGuise; 2ième vice-présidente, Mlle Albertine Lecavalier; secrétaire-archiviste, Paul Brosseau; secrétaire-financier, Albert Charpentier; trésorier, E. Blain; sentinelle, H. Tougas.

AU SYNDICAT No 1 DES PRESSIERS.

Le Syndicat des pressiers de travaux de ville a tenu à son tour l'élection semi-annuelle de son bureau de direction. Officiers : Président, J. A. Daigneault; 1er vice-président, A. Gladu; 2ième vice-président, A. Sauvageau; secrétaire-archiviste, A. Lapierre; secrétaire-financier, E. Daigneault; trésorier, E. Lyonnais; inspecteur E. Roussin; sentinelle, L. Sansregret.

ACTIVITE GENERALE DES METIERS DE L'IMPRIMERIE.

Il nous plaît de noter, dans notre chronique, les démarches heureuses faites par les officiers de la Fédération catholique des métiers de l'imprimerie auprès du Conseil d'instruction publique, en vue de propager l'étiquette syndicale. Grâce à l'appui éclairé de S. G. Mgr Gauthier, archevêque-administrateur du diocèse de Montréal, le Conseil de l'instruction publique a recommandé avec

Tél. MAIN 1279 - 4917. Spécialité : "Hopper Screenings".

F. H. PHELAN

MARCHAND DE CHARBON

Charbon anthracite Scranton. Meilleures qualités de Charbon Bitumineux.

Bureau : 145, RUE COLBORNE, - - MONTREAL

instance l'apposition de l'étiquette syndicale catholique sur tous les livres et publications soumis à sa juridiction. Cette décision du Conseil de l'instruction publique affecte toutes les commissions scolaires catholiques qui n'ont pas une charte spéciale. Au reste, un travail très méthodique a été récemment entrepris par les imprimeurs dans le but d'obtenir la même protection de la part de la Commission scolaire catholique de Montréal.

Les 16-17-18 septembre, aura lieu le 1er Congrès de la Fédération catholique des métiers de l'imprimerie. Il s'ouvrira à Montréal pour se poursuivre et se terminer à Sherbrooke. Le programme des délibérations est très chargé. Des rapports de grande importance seront soumis à l'assemblée des congressistes.

Les 16 septembre au soir, à l'Immeuble des syndicats catholiques, en même temps que l'ouverture du Congrès, aura lieu le grand tirage d'un $10 en or, au bénéfice du Conseil syndical catholique des métiers de l'imprimerie. Tous les syndiqués qui désirent prendre des billets (et on les y invite avec instance) peuvent s'en procurer chez M. J. Comeau, agent d'affaires des syndicats de l'imprimerie.

LA NOUVELLE LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Nous avons sous les yeux le texte officiel de la nouvelle loi des accidents du travail. L'analyse très rapide que nous en avons faite ne nous permet de porter sur ses dispositions un jugement final; au reste, nous ne sommes pas juriste et ce serait de l'outrecuidence de notre part que de poser en critique averti.

La loi nouvelle n'entrera en vigueur que le 1er avril 1927, soit le printemps prochain; ce laps de temps permet aux intéressés d'en faire une étude approfondie et d'indiquer aux autorités provinciales les lacunes à combler.

Notons tout d'abord que le gouvernement n'a pas cru devoir se rendre à la requête des groupes ouvriers en faveur de l'éta-

LIVRAISON A DOMICILE

LAIT, CREME, FROMAGE, BEURRE, CREME GLACEE.

Montreal Dairy Co., Limited

Détail : 1200 Avenue Papineau.
Gros : 1900 Avenue Papineau

EAST 3000 *

blissement d'une Commission chargée de recueillir les primes patronales et d'administrer la loi. Les influences patronales d'un côté, et les traditions juridiques, de l'autre, se sont unies pour empêcher la création de la Commission.

Par ailleurs, la loi a été améliorée sur plusieurs points. Les ouvriers se sont souvent plaints et à raison, que des petits employeurs, dénués de toute responsabilité financière, négligeaient de prendre une police-accidents sur leurs employés. Il est arrivé même que des ouvriers ou leurs héritiers n'ont pu obtenir les compensations octroyées par le tribunal, faute de solvabilité de la part de ceux qui les avaient employés. La loi actuelle établit l'assurance obligatoire des ouvriers aux frais de l'employeur. "Sauf la couronne, les corporations publiques et le chemin de fer sous le contrôle du Parlement du Canada, nul ne pourra se livrer aux entreprises, opérations ou commerces mentionnés aux articles 2 et 3 de la présente loi, sans avoir au préalable obtenu d'une compagnie d'assurances approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil, à primes fixes ou mutuelles, une police d'assurances par laquelle l'assureur prend l'engagement d'exécuter les obligations imposées à l'assuré par la présente loi, à raison des accidents dont ses ouvriers ou employés pourraient être victimes par le fait ou à l'occasion de leur travail". Le gouvernement peut permettre la déposition d'un cautionnement ou d'une garantie par l'employeur, au lieu de la police d'assurances. Voilà une amélioration appréciable dans l'économie de la loi.

L'article 3, 2ième paragraphe, étend aux établissements commerciaux les dispositions de la loi, mais seulement à raison des accidents qui surviennent aux préposés aux ascenseurs ou aux machines mues par une force autre que celle de l'homme ou des animaux; les ouvriers d'un atelier appartenant à ces établissements sont également protégés de plein droit.

Que devient l'échelle des compensations ? Il faut convenir qu'elle favorise mieux l'accidenté. En effet, l'article 5 dit : (*a*) La victime a droit, pour l'incapacité absolue et permanente à une rente viagère égale aux deux-tiers de son salaire annuel; (*b*) pour l'incapacité partielle et permanente, à une rente viagère égale à la moitié de la réduction que l'accident aura fait subir à son salaire annuel. Au paragraphe 2 de l'article 5, il est dit qu'en cas d'incapacité temporaire, l'ouvrier aura droit, après sept jours, à la moitié de son salaire.

Paragraphe 3. "Lorsque l'accident est suivi de mort, une pension est servi, à partir du décès, aux représentants de la victime ci-après désignés, dans l'ordre de leur rémunération, et chaque degré à l'exclusion des suivants :

(*a*) Au conjoint survivant non-divorcé ni séparé de corps, à la condition que le mariage ait été contracté avant l'accident, une rente viagère égale à 20% du salaire annuel de la victime.

Si la victime a laissé des enfants issus du conjoint survivant légitimes, ou légitimés, âgés de moins de 16 ans, la rente du conjoint est augmentée dans les proportions suivantes :

Pour un enfant, 10% du salaire annuel de la victime; pour trois enfants, 30% ; pour quatre enfants et plus, 40%. La rente est réduite proportionnellement, à mesure que les enfants de la victime atteignent l'âge de 16 ans révolus.

En cas de nouveau mariage, le conjoint perd droit à sa quote-part de la rente, mais il continue de toucher celle afférente aux enfants. La veuve rentière qui contracte un nouveau mariage reçoit une allocation finale égale à 12 mois de cette rente.

Dans les sous-paragraphes b et c, on prévoit les indemnités à verser aux enfants devenus orphelins de père et de mère, ou à des ascendants ou descendants.

Quant à la procédure à suivre pour fin de recouvrement des indemnités, elle a été grandement simplifiée. La section III de la loi l'indique clairement. La Cour supérieure, la Cour de circuit et la Cour de magistrat connaissent de toute demande et de toute contestation résultant de la présente loi, conformément à la juridiction qui leur est attribuée respectivement par le Code de procédure civile.

La fixation et le recouvrement des rentes, allocations ou indemnités se fait par voie de requête sommaire à l'un des juges du tribunal de juridiction compétente.

A l'article 20 de la section III, la loi nouvelle donne un coup terrible aux avocats qui désirent exploiter les accidentés. Il est dit : "Les avocats et procureurs, représentant la victime ou ses ayants cause, n'ont droit, tant en appel qu'en instance, qu'aux frais taxables qui sont adjugées contre la partie adverse; ils ne peuvent recouvrer de leurs clients ni retenues, ni honoraires, ni commission quelconques, directement ni indirectement, à raison de l'application de la présente loi, sous peine de mépris de cour. Ils sont en outre tenus de rembourser toutes les sommes perçues en violation de cette prohibition".

Les limites de cet article ne nous permettent pas de commenter davantage la loi nouvelle. On nous saura gré d'avoir touché aux points essentiels. Dans le but de faciliter l'étude de cette importante section de nos statuts, le comité de la Fête du travail en publiera le texte au complet, dans le Programme-Souvenir annuel.

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquérir, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

DIRECTION GENERALE

1430 RUE ST-DENIS, - MONTREAL

Epargnez 50%

Sur l'achat ou l'échange de vos meubles, piano, etc., au plus grand comptoir des occasions de meubles neufs et usagés.

VENTE PRIVEE TOUS LES JOURS AUX 2ième ET 3ième PLANCHERS

ENCAN TOUS LES LUNDIS

Les Enchères Baillargeon, Limitée

Téléphone : EST 6400.

331 EST, RUE ONTARIO, - MONTREAL

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIEGE SOCIAL : MONTREAL.

Capital versé et réserve .... $ 11,000,000
Actif, plus de $131,000,000

La grande banque du Canada français.

254 succursales au Canada, dont 210 dans la province de Québec, et 60 dans l'Ile de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Par les nôtres et pour les nôtres

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères
LIMITÉE

LE MAGASIN DU PEUPLE

Tél. EST 7257.

Consultations :
2 à 4 heures P. M.
7 à 8 heures P. M.

La Clinique Générale

Docteur Eugène Prud'homme, Directeur.

Acceptée officiellement par les Syndicats Catholiques et Nationaux.

CONSULTATIONS GRATUITES

Traitements modernes et scientifiques. Remèdes d'une efficacité exceptionnelle, vendus à bas prix.

Spécialité : RHUMATISME, TUBERCULOSE, DIABETE, MALADIES VENERIENNES.

1229, rue St-Denis MONTREAL